



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 24
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 24.063/D

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET VILLE

SEANCE DU 24/09/2024

LE MARDI VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serge BADENS,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN,
Madame Agnès BONAFIOUS

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : **AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1er juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.2311-5 et L.2311-11, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative à la comptabilité des communes,

VU le compte administratif 2023 de la Ville adopté par le Conseil Municipal du 25 juin 2024 et en conformité avec le compte de gestion présenté par le Comptable Public,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'organe délibérante,

CONSIDERANT que les comptes de l'exercice 2023 font apparaître les résultats suivants :

- 1 162 321.34 € sur la section de fonctionnement
- -1 847 314.72 € sur la section d'investissement

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2023 présentent un solde négatif de 677 898.98 €, et par conséquent le résultat global de la section d'investissement s'élève à – 1 169 415.74 €,

CONSIDERANT qu'en cas de déficit de la section d'investissement, le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à l'investissement afin de couvrir le besoin de financement, et le reliquat est libre d'affectation.

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

29 Voix Pour, 4 Abstentions

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET VILLE

ARTICLE 1 : AFFECTE le résultat de fonctionnement de 1 162 321.34 € en totalité en investissement - excédent de fonctionnement capitalisé (1068).

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/09/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.063/D

Objet de l'acte : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET VILLE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240924-BRU_DE_23994_1-DE

Date de l'acte : 24/09/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23994_1

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2024